

Evaluation du bachelier en Ergothérapie 2012-2013

RAPPORT FINAL DE SYNTHESE

**Haute Ecole Libre de Bruxelles (HELB) - Ilya Prigogine
Collège Universitaire d'Ergothérapie Bruxelles-Europe (CUEBE)**

Comité des experts :

Mme Marie-Laure KAISER, présidente
Mme Maria Manuela ALVES FERREIRA, Mme Sylvie MEYER,
M. Frédéric MORESTIN, M. Jean WATY, experts

3 juillet 2013

INTRODUCTION

L'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) a procédé en 2012-2013 à l'évaluation du bachelier en Ergothérapie. Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné, mandaté par l'AEQES, s'est rendu les 17, 18 et 21 janvier 2013 à la Haute Ecole Libre de Bruxelles (HELB) – Ilya Prigogine. Depuis septembre 2012, la HELB-Prigogine organise ce bachelier en codiplomation avec la Haute Ecole Paul-Henri Spaak (HE Spaak), au sein du Collège Universitaire d'Ergothérapie Bruxelles-Europe (CUEBE). Au moment de la visite, le programme commun CUEBE avait démarré pour la première année du bachelier, tandis que les deuxième et troisième années étaient organisées distinctement par les deux établissements. Le présent rapport rend compte des conclusions à destination du CUEBE (pour les éléments relevant de la 1^{re} année) et de la HELB-Prigogine (pour les 2^e et 3^e années), conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des directions concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants et les membres du personnel administratif et technique qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration de l'entité évaluée, et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Après avoir présenté l'établissement, le rapport abordera successivement les éléments d'analyse concernant le CUEBE et ceux ayant trait à la section ergothérapie de la HELB-Prigogine, au travers des chapitres suivants :

- les programmes et approches pédagogiques ;
- les ressources humaines ;
- les relations extérieures et services à la collectivité ;
- la démarche qualité, la gouvernance et la stratégie.

Les recommandations émises par le comité des experts se retrouvent en italique et numérotées distinctement CUEBE (a)/HELB-Prigogine (b) dans le corps du texte.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION

La Haute Ecole Libre de Bruxelles (HELB)- Ilya Prigogine appartient au réseau libre à caractère non confessionnel.

Elle a été constituée en 1996 par la fusion de cinq institutions lors de la création des Hautes Ecoles : l'Ecole d'Infirmiers(-ères) et Accoucheuses annexée à l'ULB, l'Institut Libre d'Enseignement Supérieur Economique et Paramédical de Bruxelles, l'Institut de Radioélectricité et de Cinématographie, l'Institut Supérieur pour les Carrières Auxiliaires de la Médecine et l'Institut Supérieur des Sciences Humaines Appliquées - Ecole Ouvrière Supérieure.

La Haute Ecole est regroupée sur deux sites :

- les catégories économique et technique sur le campus Duden, à Forest ;
- les catégories paramédicale et sociale sur le campus Erasme, à Anderlecht.

La section ergothérapie, ici évaluée, fait partie de la catégorie paramédicale. Depuis septembre 2012, la HELB-Prigogine organise le bachelier en Ergothérapie en codiplomation avec la Haute Ecole Paul-Henri Spaak, sur le site de l'hôpital Erasme.

a. Eléments communs CUEBE

Comme indiqué en introduction, le comité des experts n'a évalué que la première année du programme CUEBE, les deuxième et troisième années étant en cours de construction au moment de la visite, années pour lesquelles il lui apparaît difficile de faire des commentaires à ce stade de conception. Le comité des experts relève cependant que le rapprochement des deux sections n'a pas été l'occasion de concevoir un nouveau programme et, dès lors, que certains points d'amélioration mentionnés dans les rapports spécifiques à chaque établissement pourraient encore être d'actualité.

Conception du programme, objectifs et axes pédagogiques

- 1 La conception du programme repose sur la grille horaire minimale fixée par le gouvernement de la Communauté française, datant de 2007. Selon le comité des experts, la conception de la formation de Prigogine semble primer dans la mise en place de ce programme commun (CUEBE). Les enseignants des deux hautes écoles, catégorie paramédicale, sont regroupés dans trois unités pédagogiques spécialisées (UPS) : sciences fondamentales et biomédicales, sciences psychologiques et sociales ainsi que sciences professionnelles nommées « art de ». Les ajustements de contenu du programme sont réalisés au sein de ces UPS. *Si le comité des experts relève une très bonne collaboration entre les enseignants des UPS, il estime que les enseignants en ergothérapie et la coordination de section mériteraient d'être les principaux concepteurs de ce programme afin de l'orienter vers les nouveaux développements de l'ergothérapie, en veillant à ce que le programme remplisse les exigences du niveau de compétences 6 du cadre européen des certifications¹ (Recommandation a.1).*
- 2 Le référentiel de compétences du Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE) est intégré au programme.

Contenu, cohérence du programme et supports de cours

- 3 La consécution des enseignements repose sur une base de progression logique. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à confirmer que le programme est cohérent. Les enseignants réalisent un grand investissement dans la conception de cours d'articulation. *Si le comité des experts reconnaît cet investissement de la part des enseignants, il estime toutefois que les cours d'articulation tentent de faire le lien avec des contenus éloignés des connaissances en ergothérapie. Il propose qu'un renforcement des enseignements des sciences occupationnelles et des méthodologies de recherche en relation avec l'ergothérapie soit réalisé (Recommandation a.2).*
- 4 Les syllabi sont accessibles via le campus *online*. Les témoignages recueillis indiquent une accessibilité parfois tardive des documents de cours due à des problèmes rencontrés par le service informatique. La qualité des syllabi est variable, les références sont dans la plupart des cours mises à jour. *Le comité des experts estime que la qualité des contenus des syllabi pourrait être harmonisée (Recommandation a.3).*
- 5 Les fiches ECTS sont dans l'ensemble de bonne qualité et précisent le nombre d'ECTS. Elles figurent dans les syllabi. Il est apparu au comité des experts que les étudiants sont bien informés concernant les ECTS.

¹ « Cadre de certifications de l'enseignement supérieur : niveaux, descripteurs et grades reconnus en Communauté française », in : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25784> (consulté le 6 mai 2013)

Evaluation : planification et modalités

- 6 Les évaluations sont planifiées deux fois par an. Selon les étudiants, la charge de travail entre janvier et juin est bien répartie.

Informations aux étudiants et suivi pédagogique

- 7 Les informations concernant l'inscription semblent claires ; les étudiants se sont adressés à un service pour le programme CUEBE. L'appartenance des enseignants, relevant de l'une ou l'autre haute école, ne semble pas les intéresser.

b. Eléments spécifiques HELB-Prigogine

Conception du programme, objectifs et axes pédagogiques

- 1 La conception du programme repose sur la grille horaire fixée par le gouvernement de la Communauté française datant de 2007. En outre, l'intégration du référentiel de compétences du Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE) a été réalisée dans le programme. Si le comité des experts salue cette initiative, il a pu constater dans certaines fiches descriptives de cours, des incohérences entre les compétences, les objectifs et les contenus. Par ailleurs, le comité des experts a relevé que le programme n'intégrait pas suffisamment les développements conceptuels en ergothérapie et n'intégrait que très peu l'enseignement de pratiques émergentes. *Il suggère que le programme puisse être repensé dans la perspective du référentiel de compétences, du paradigme contemporain et en s'appuyant davantage sur la littérature internationale spécifique à l'ergothérapie, aux sciences de l'occupation ainsi qu'en considérant les pratiques innovantes (Recommandation b.1).*
- 2 Les ajustements de contenu du programme sont réalisés dans le cadre de trois unités pédagogiques spécialisées (UPS) : sciences fondamentales et biomédicales, sciences psychologiques et sociales ainsi que sciences professionnelles nommées « art de », qui regroupent les enseignants de la haute école, catégorie paramédicale. Si le comité des experts relève une très bonne collaboration entre les enseignants des UPS, il estime que *les enseignants et la coordination du programme en ergothérapie mériteraient d'être les principaux concepteurs de ce programme afin d'orienter le programme vers les nouveaux développements de l'ergothérapie (Recommandation b.2).*
- 3 Le développement de la pratique probante ne constitue pas un objectif de formation. *Le comité des experts recommande que la pratique probante relève d'un objectif de formation et qu'elle soit intégrée non seulement dans les cours mais également dans les présentations de cas cliniques (Recommandation b.3).*
- 4 L'autonomie de l'apprenant correspond à un axe pédagogique présent et développé dans le cadre des dossiers thématiques que les étudiants doivent réaliser. De plus, la pratique réflexive est exercée dans le cadre des stages mais *le comité des experts estime qu'elle pourrait être renforcée lors de retour de stage, notamment en permettant aux étudiants de faire analyses de pratique en groupe (Recommandation b.4).*
- 5 Le comité des experts estime que ce programme correspond globalement à un niveau de compétences 6 tel que défini par le cadre européen de certifications. En effet, le comité des experts a relevé que les travaux des étudiants sont, dans l'ensemble, structurés et rigoureux et que les étudiants apprennent à analyser leur pratique en référence à des théories.

Cohérence du programme et supports de cours

- 6 La consécution des enseignements repose sur une progression logique. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à confirmer que le programme est cohérent. L'investissement des enseignants est important dans le cadre des UPS pour harmoniser le programme. Ils ont conçu des cours d'articulation entre les différentes matières de sciences fondamentales et celles de l'ergothérapie. *Si le comité des experts reconnaît un grand investissement de la part des enseignants, il estime toutefois que les cours d'articulation tentent de faire le lien avec des contenus de sciences fondamentales (chimie, biologie) très éloignés des connaissances en ergothérapie. Il propose qu'un renforcement de l'enseignement des sciences occupationnelles et des méthodologies de recherche dans le domaine de l'ergothérapie soient instaurés (Recommandation b.5).*
- 7 Les syllabi sont accessibles via le campus en ligne. Les témoignages recueillis indiquent une accessibilité parfois tardive à des documents de cours due à des problèmes rencontrés par le service informatique. La qualité des syllabi est variable, les références sont dans la plupart des cours mises à jour. *Le comité des experts estime que le niveau des contenus des syllabi pourrait être harmonisé, en encourageant l'actualisation des contenus et en exigeant les références bibliographiques (Recommandation b.6).*
- 8 Les fiches ECTS ne figurent pas dans les syllabi, elles sont par contre accessibles sur le site internet. Elles sont, dans l'ensemble, claires et précisent le nombre d'ECTS. Toutefois, la valeur des ECTS n'est pas mentionnée dans ces fiches ou dans le rapport d'autoévaluation. Lors des entretiens, cette information a été donnée, elle est de 25 heures, soit 15 heures de cours et 10 heures de travail personnel de l'étudiant. *Le comité des experts relève un manque d'information concernant les ECTS auprès des étudiants et la nécessité de passer la valeur totale des ECTS à 30 heures afin de respecter le décret réglant la matière en Communauté française. Il suggère de faire figurer la valeur des ECTS dans les fiches ECTS et de présenter les intérêts aux étudiants en termes de mobilité et de calcul de la charge de travail (Recommandation b.7).*

Evaluation : planification et modalités

- 9 Les sessions d'examens sont initialement planifiées deux fois par an. Selon les étudiants, la charge de travail sur janvier est correcte et celle de juin trop importante. *Le comité des experts suggère de mieux répartir la charge de travail entre les sessions et de favoriser une évaluation continue diversifiée (Recommandation b.8).*

Informations aux étudiants et suivi pédagogique

- 10 Les informations concernant l'accès, le déroulement de la formation et des stages ainsi que des modalités d'évaluation semblent être dispensées de manière claire. Un service de promotion à la réussite est offert et propose trois jours de préparation aux études, à la formation. Une année préparatoire facultative est organisée. De plus, il offre une permanence hebdomadaire. Le comité des experts relève positivement ces différentes actions et a pu constater que la communication entre les enseignants et les étudiants était opérationnelle.

Stages - travail de fin d'étude (TFE)

- 11 Un stage d'une semaine est prévu en 1^{er} année, un stage de cinq semaines en 2^e année, quatre stages d'une durée de 7 à 8 semaines en 3^e année. Le comité des experts salue positivement la planification d'une semaine de stage sensibilisant les étudiants à la pratique de l'ergothérapie. En outre, le comité relève avec intérêt le fait que les maîtres de stage bénéficient d'une formation pédagogique dispensée au sein de la section. Le guide de stage définit rigoureusement la démarche clinique mais présente les critères d'évaluation du stage sans préciser si un système de pondération a été introduit pour

l'évaluation. Les rôles du superviseur de la section et du maître de stage ne semblent pas suffisamment précisés dans les documents. *Le comité des experts, relevant la qualité du guide de stage, estime qu'un système de pondération entre les différentes modalités d'évaluation doit être élaboré et précisé et il recommande de décrire, au sein du carnet de stage, les rôles de chacun dans l'évaluation (Recommandation b.9).*

- 12 Le TFE intervient à la suite d'une planification de travaux intégrant la démarche exigée lors du TFE. Les critères d'évaluation sont précisés tout comme le ratio de la notation entre la forme et le fond. Le rôle du promoteur est défini globalement et serait identique à celui du co-promoteur. Le comité des experts relève le bon niveau des TFE et le fait que la conception du programme et des évaluations intègre la perspective du TFE dès la première année.

CHAP 2 : Les ressources humaines et matérielles

a. Éléments communs CUEBE

- 1 Les relations professionnelles entre les enseignants de la HE Spaak et HELB-Prigogine sont apparues constructives pour réaliser un programme cohérent. Ils mentionnent qu'ils prennent les points positifs de chaque programme. *Si le comité des experts salue cette collaboration, il constate que l'addition du meilleur des deux programmes, tant au plan des contenus que des approches pédagogiques, ne constitue pas en soi un programme complet et cohérent. La construction d'un nouveau programme pourrait aussi être l'occasion de concevoir une formation modulaire (Recommandation a.4).*
- 2 Concernant les ressources matérielles, la bibliothèque propose plusieurs revues d'ergothérapie internationales ainsi que l'accès à des revues scientifiques en ligne grâce à un accord avec une université partenaire. Les témoignages recueillis auprès des étudiants tendent à indiquer que, dans la plupart des revues utiles en ergothérapie, seuls les résumés sont disponibles. En outre, leur accès depuis la bibliothèque de la HELB-Prigogine n'apparaît pas facile aux étudiants. Le comité des experts a constaté que les étudiants n'étaient pas encouragés à lire des articles dans les revues d'ergothérapie. *Si le comité des experts salue la possibilité d'accès en ligne des revues, il suggère que les étudiants soient mieux informés des possibilités d'accès des revues en ligne, que l'accessibilité aux articles complets soit facilitée et qu'ils soient encouragés à lire des articles dans des revues d'ergothérapie dès le début de leur formation (Recommandation a.5).* Par ailleurs, il semblerait que les livres de l'ancienne bibliothèque de la HE Spaak ne soient pas encore intégrés dans la bibliothèque de la HELB-Prigogine. *Le comité des experts recommande d'intégrer les livres d'ergothérapie récents de l'ancienne bibliothèque de la HE Spaak à la bibliothèque de la HELB-Prigogine (Recommandation a.6).*
- 3 Au niveau des ressources matérielles, le parc informatique est important mais comme il doit satisfaire aux besoins des étudiants de toute la catégorie paramédicale, il semble que le nombre d'ordinateurs ne soit pas suffisant, suivant les témoignages recueillis auprès des étudiants. Le comité des experts a eu l'occasion de visiter les laboratoires et les salles de cours qu'il juge très satisfaisants et bien équipés.
- 4 Le comité des experts a été surpris de constater que les enseignants permanents n'avaient pas de bureau ou de salles de travail. Il est possible de réserver une salle pour des séances avec des étudiants.

b. Éléments spécifiques HELB-Prigogine

Cette partie ne traite que des ressources humaines, les ressources matérielles étant abordées dans les éléments communs Spaak-Prigogine (CUEBE) ci-dessus.

- 1 Le système de nomination est défini en fonction de l'ancienneté. La promotion n'est pas établie sur la base des compétences ou des titres. *Le comité des experts estime qu'il serait important de mettre en place une politique d'évaluation systématique des enseignements et de développer une évaluation des cours par les pairs (Recommandation b.10).*
- 2 L'activité des enseignants est recensée au moyen d'un logiciel dont les données sont fournies à la coordination de section qui a pour mission de réguler la charge de travail entre les enseignants et ce, plus particulièrement pour la supervision des stages. La charge de travail, composée essentiellement des enseignements et du suivi des étudiants, est bien répartie entre les enseignants. Toutefois, elle ne semble pas laisser d'espace pour la recherche. *Le comité des experts estime que des moyens temporels et financiers devraient être prévus pour une formation à la recherche, à l'anglais scientifique et au développement de projets (Recommandation b.11).*

- 3 Le campus en ligne existe mais n'est pas employé de manière systématique par les étudiants et les enseignants. *Le comité des experts encourage un emploi plus systématique par l'ensemble des acteurs (Recommandation b.12).*

a. Éléments communs CUEBE

Ce chapitre n'est pas développé à ce niveau car il est traité dans les rapports du programme spécifique de chaque établissement.

b. Éléments spécifiques HELB-Prigogine

- 1 Les enseignants participent à des colloques nationaux et internationaux. Deux partenariats avec Berk et la Flandre sont actifs. La mobilité des enseignants est peu développée et *le comité des experts estime qu'elle devrait être soutenue et encouragée à des fins d'enseignement, de perfectionnement, de recherche, de participation à des congrès (Recommandation b.13).*
- 2 Certains étudiants semblent bénéficier d'un programme de mobilité, *mais le comité des experts estime que ce dernier pourrait être encore mieux développé que ce soit pour des stages ou des périodes d'études, et mériterait d'être soutenue par une information plus importante auprès des étudiants et par un financement adéquat (Recommandation b.14).*

a. Eléments communs CUEBE

Les deux équipes sont gérées de manière séparée, la démarche qualité n'a pas été clairement établie. Suite aux témoignages recueillis, la perspective d'une éventuelle fusion est apparue évidente au comité des experts. *Le comité des experts estime que la fusion permettrait de mutualiser au mieux les ressources et contribuerait au développement des compétences de chacun. La gouvernance en serait alors optimisée (Recommandation a.7).*

Comme chacune des équipes est gérée selon la politique de l'appartenance de leur institution, il s'agit de se reporter au rapport spécifique de chaque programme.

b. Eléments spécifiques HELB-Prigogine

- 1 Le comité des experts estime que les rôles entre la direction de la catégorie, la coordination de section, la coordination qualité programme et les responsables des UPS mériteraient d'être définis. *Le comité des experts propose qu'un pouvoir de décision concernant l'orientation du programme devrait être donné à la coordination de section ainsi qu'aux enseignants ergothérapeutes. Le comité suggère également de définir les rôles ainsi que les processus de décision concernant le programme, les engagements et la démarche qualité (Recommandation b.15).*
- 2 Le comité des experts note positivement la participation des étudiants à des séances qualité l'enquête de satisfaction réalisée auprès des étudiants, des jeunes diplômés ainsi que des employeurs, qui a permis d'entreprendre des actions correctives en termes d'ajustements dans les programmes. Le comité des experts regrette cependant l'absence de démarche qualité systématique et *recommande de définir une politique de la promotion de la qualité ainsi qu'une démarche de qualité coordonnée (Recommandation b.16).*

Conclusion

a. Éléments communs CUEBE

Le comité des experts a constaté que la situation de codiplomation n'est pas optimale, la fusion des deux équipes permettrait de rationaliser les ressources financières et humaines ainsi que d'harmoniser les conditions salariales des professeurs invités. La fusion serait l'occasion de repenser la structure de l'organisation des enseignants et de donner plus de pouvoir aux coordinateurs du programme et aux enseignants ergothérapeutes dans la conception du programme CUEBE. La perspective de l'abandon de la grille horaire constitue une opportunité de concevoir le programme sur la base du référentiel de compétences, de produire un programme modulaire et d'intégrer le nouveau paradigme en ergothérapie, les cadres théoriques actuels et les nouvelles pratiques telles que l'implication de l'ergothérapie dans la prévention et à la promotion de la santé.

La direction de ce nouveau programme doit garantir l'intégration des axes pédagogiques prévalents dans le programme de la HE Spaak tels que l'autonomie de l'apprenant, la pratique réflexive ou les retours de stages. Ces derniers pourraient être centrés sur l'intégration de la pratique probante dans le raisonnement clinique des étudiants. De plus, la direction veillera à maintenir le bon niveau des travaux de fin d'études des étudiants et s'appuyant sur les acquis de la HELB-Prigogine et à poursuivre la formation des maîtres de stage instaurée par la HELB-Prigogine. Par ailleurs, elle veillera à favoriser une plus grande mobilité des étudiants et des enseignants que celle constatée actuellement.

Si une fusion n'est pas réalisée, les enseignants et les directions des deux hautes écoles se trouvent dans une situation structurelle paradoxale avec un programme commun et deux équipes générant des tensions contre-productives et coûteuses.

Si le programme CUEBE n'est pas ajusté aux exigences internationales, il risque de ne plus répondre aux exigences de la Fédération Mondiale des Ergothérapeutes (WFOT), aux intentions du Comité européen des ergothérapeutes (COTEC) dans le cadre du *Tuning Project* et de diminuer ainsi l'employabilité des jeunes diplômés au niveau international.

Si la formation ne vise pas une pratique basée sur les preuves scientifiques, les pratiques des ergothérapeutes risquent de ne pas évoluer de manière satisfaisante et de ne pas offrir aux patients, clients ou usagers de l'ergothérapie des prestations optimales.

Si les enseignants ne peuvent pas développer une pratique de recherche, ils ne pourront pas transférer leurs connaissances dans leur enseignement et dans le suivi des étudiants au niveau des TFE. Ce qui risque de porter préjudice à la formation. En outre, la mobilité des enseignants ne pourra pas être favorisée de manière optimale. Si la mobilité des étudiants n'est pas encouragée, le cursus ne répond pas aux exigences internationales de mobilité.

b. Éléments spécifiques HELB-Prigogine

L'évaluation de ce programme qui ne se donnera plus sous cette forme d'ici deux ans constitue une situation particulière puisque la première année du programme CUEBE est effective au moment de la visite du comité des experts. Bien que cette situation de codiplomation nécessite une adaptation de chacune des équipes, le comité des experts estime que la collaboration pour développer le programme CUEBE devrait permettre d'optimiser les ressources pour le développement de projets de recherche ainsi que pour la mobilité des enseignants. En l'absence de changements au niveau du programme, de la mobilité et de la recherche, la formation risque de manquer de reconnaissance aux niveaux national et international.

EN SYNTHÈSE : éléments communs et spécifiques

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">⇒ Qualité des TFE⇒ Enseignement d'une démarche clinique rigoureuse⇒ Enquête de satisfaction auprès des étudiants, ergothérapeutes et employeurs	<ul style="list-style-type: none">⇒ Absence d'une démarche qualité systématique⇒ Enseignements en ergothérapie peu actualisés⇒ Pas d'objectifs de formation visant au développement d'une pratique basée sur les preuves scientifiques⇒ Mobilité des enseignants et des étudiants peu développée⇒ Formation à la recherche lacunaire pour une partie des enseignants

Opportunités et risques
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ L'abandon de la grille horaire permettrait de développer un programme répondant aux exigences internationales⇒ La création d'un master contribuerait au développement des compétences en recherche et au développement des pratiques émergentes telles que la gestion de projets. <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Le maintien de la grille horaire contraindrait à une conception de programme obsolète et dépassée⇒ Une éventuelle décision négative de la part des instances politiques concernant la création du master en santé diminuerait les chances de développer les compétences en recherche des enseignants ergothérapeutes⇒ Le maintien de la variation du nombre d'étudiants due à différents motifs (décret non-résidents, abandons, échecs, etc.) engendrerait la poursuite d'une gestion des ressources humaines et matérielles non optimales

Recommandations
<ul style="list-style-type: none">⇒ Développer une démarche qualité systématique⇒ Actualiser les enseignements en ergothérapie⇒ Former les étudiants à une pratique basée sur les preuves scientifiques⇒ Favoriser les mobilités enseignante et estudiantine⇒ Encourager le développement de projets de recherche menés par les enseignants



Evaluation 2012-2013 du cursus
Ergothérapie

Droit de réponse de l'établissement évalué

*Nous tenons à remercier vivement le comité des experts pour le travail accompli.
Nous ne nous permettons pas de faire de commentaires plus avant dans la mesure où, dans le cadre du CUEBE, nous avons déjà tenu compte de plusieurs recommandations des experts.*

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Chap.	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)

N. PAPANICOLAOU
Directeur(trice) Président(e) AI

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Nom et signature du (de la ou des) Directeur(-trice)(s) de catégorie

¹ Mentionner la rubrique (force, point d'amélioration ou recommandation) suivie du numéro précédant le paragraphe.